



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médicaments

Question écrite n° 75570

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre délégué à la santé sur la commercialisation de médicaments illicites. Selon, l'OMS, les médicaments illicites représentent près de 10 % du commerce mondial. La contrefaçon pharmaceutique est estimée à 11 milliards d'euros par an, ce qui correspond à 6 % du chiffre d'affaires mondial de l'industrie pharmaceutique. En 1990, au Nigeria, une centaine d'enfants en sont morts. Tous présentaient les mêmes symptômes : blocage rénal, distension abdominale, hémorragie et détresse respiratoire. Tous ces enfants avaient reçu un sirop contenant du paracétamol, préparé localement, en utilisant du diéthylène-glycol, un antigel hautement toxique, à la place du propylène-glycol réservé à l'usage pharmaceutique. Selon l'OMS, seule une mobilisation internationale pourrait mettre fin à ce trafic. Aussi, il aimerait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75570

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2079